



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 19.12.2022

- Présidence : M. Nicolas Savoy, Syndic
- Présents : 165 personnes
Dont ont le droit de vote : 160 personnes (majorité à 81)
- Excusés : Mesdames Rose-Marie Cuennet et Claudia Besson,
Messieurs Daniel Näf et Giovanni de Marcellis et Fritz Schenk, Président de la Corporation du caravaning
- Scrutateurs : Alexandre Borgognon, Sébastien Déjardin, Léo Genoud et Frédéric Feller
- Mode de convocation : - insertion dans la feuille officielle n° 48
du 2 décembre 2022
- affichage au pilier public
- convocation par tout-ménage
- sur le site Internet www.gletterens.ch
- Prise du procès-verbal : Christelle Bornand, secrétaire communale

Tractanda

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 31.05.2022

Il ne sera pas lu, ayant été inséré dans le bulletin d'informations communales numéro 69, mis à disposition à l'administration communale et sur le site www.gletterens.ch

2. Approbation des statuts de l'ADIS-Broye

3. Approbation du règlement de portée générale sur la petite enfance

4. Budget de fonctionnement 2023

Présentation du budget de fonctionnement 2023

5. Budget des investissements 2023

Présentation d'un investissement de CHF 1'500'000.- pour un bâtiment de l'édilité

6. Rapports de la commission financière

7. Approbation de l'augmentation de la taxe immobilières de 2.0 à 2.5 pour mille dès 2023

8. Approbation de l'augmentation de l'impôt communal de 58.9 à 68.9 dès 2023

9. Approbation du budget de fonctionnement 2023

10. Approbation de l'investissement de CHF 1'500'000.- pour un bâtiment de l'édilité

11. Présentation du plan financier 2023-2027

12. Divers

- 12.1. Présentation de la répartition du budget d'investissement de CHF 400'000.- pour la remise en état des infrastructures du port et de la plage
- 12.2. Présentation des recommandations du contrôle des prix (Confédération) sur le règlement des déchets approuvé le 15.12.2020
- 12.3. Mise en place zone 30 centre village - état des lieux
- 12.4. Éclairage public - retour sur le sondage envoyé aux habitants

A 20h15, l'Assemblée est déclarée ouverte. Au nom du Conseil communal, M. le Syndic souhaite la bienvenue aux citoyens présents. Il y a cinq invités dans l'Assemblée dont Mme Kottelat de La Broye et Mme Rouleau de La Liberté. Etant donné le programme chargé, M. le Syndic demande aux personnes présentes de parler sereinement et poliment.

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 31.05.2022

Il ne sera pas lu, ayant été inséré dans le bulletin d'informations communales numéro 69, mis à disposition à l'administration communale et sur le site www.gletterens.ch

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 31 mai 2022 est approuvé avec 137 voix pour, 1 contre et 22 abstentions.

2. Approbation des statuts de l'ADIS-Broye

M. Bongard, Vice-syndic, indique qu'il y a eu un projet cantonal de réorganisation de la défense incendie et des secours, organisation selon les risques et les dangers.

Il n'y aura plus de frontières politiques et un maintien du principe de milice.

Il s'agit d'une obligation pour les districts de se constituer en Association de communes.

Pour la Broye, la mise en œuvre a été effectuée par le district.

Questions :

Une citoyenne demande si c'est possible de refuser les statuts.

M. Bongard indique que c'est possible mais qu'ils entreront en force par l'Etat s'ils sont refusés.

Les statuts de l'ADIS-Broye sont approuvés avec 156 voix pour, 0 contre et 4 abstentions.

3. Approbation du règlement de portée générale sur la petite enfance

Mme Lesquereux informe que la Commune doit mettre en place un règlement pour subventionner les familles afin d'allier vie familiale et vie professionnelle et de respecter la loi du 9 juin 2011 sur les structures d'accueil extrafamilial.

Actuellement, il y a déjà une convention avec les P'tit Pruneaux (réseau de mamans de jour et garderie) et il y a eu l'ouverture de l'accueil extra-scolaire. Jusqu'à présent, il y avait une petite subvention aux parents dont les enfants allaient en crèche.

Mme Lesquereux informe que ce règlement a été travaillé avec les communes voisines, soit St-Aubin, Delley-Portalban et Vallon et elle montre la grille tarifaire.

Questions :

- Si une famille est en palier 16, combien elle paie ?
Elle paie la totalité de la facture. Il n'y a pas de subventionnement.
- Est-ce des parents qui ne travaillent pas peuvent placer les enfants en crèche.
Oui, mais il y a priorité aux parents qui travaillent.
- Le pourcentage est payé sur le tarif de la crèche ou sur un montant déterminé et est-ce qu'il n'y aurait pas la possibilité de mettre un plafond ?
Le subventionnement est payé sur le tarif de la crèche mais il y a un plafond fixé à CHF 130.- par jour dans le règlement.

M. Peter de la commission financière lit le rapport de cette dernière recommandant d'accepter ce règlement.

Le règlement de portée générale sur la petite enfance est approuvé avec 143 voix pour, 0 contre et 17 abstentions.

4. Budget de fonctionnement 2023

M. Savoy, Syndic, informe que la Commune ne peut plus continuer à présenter des budgets déficitaires.

Il rend attentif l'Assemblée sur le problème de cash-flow de la Commune.

Il y a également les charges liées dont la Commune n'a aucune marge de manœuvre qui augmentent chaque année.

M. le Syndic indique qu'il y a le problème de l'eau usée qui est déficitaire depuis quelques années.

Un nouveau règlement est en cours de réalisation afin d'adapter les taxes et donne l'agenda pour pouvoir l'approuver, soit :

Fin janvier 2023 : calcul des différentes taxes

Fin février 2023 : Finalisation du règlement et envoi à « Monsieur Prix »

Mi-avril 2023 : Validation par les services cantonaux

Fin mai 2023 : Présentation du règlement à l'Assemblée pour approbation

Questions :

- Est-ce qu'une séance d'information est prévue ?
Oui, une séance d'information sera prévue.

M. le Syndic présente les différents postes dont il y a des différences ou des explications à apporter qui sont mentionnés dans le bulletin d'informations.

M. le Syndic présente différents exemples de simulations suite à la proposition d'augmentation d'impôts de 58,9 à 68,9.

Il indique que Gletterens serait toujours dans les plus bas impôts de la Broye même avec l'augmentation à 68,9.

M. le Syndic dit que le Conseil communal s'est posé la question s'il fallait également augmenter la contribution immobilière car cela va impacter tous les propriétaires. Il indique un exemple d'un bien d'une valeur fiscale de CHF 400'000.-, cela ferait une augmentation de CHF 200.- annuellement.

Questions / Remarques :

- Il y a quand même CHF 500'000.- qui font parties d'association intercommunale (AIEE et AISDPG).

M. Savoy dit qu'on ne peut rien faire avec des charges liées.

- Un habitant aimerait rendre attentif les habitants que la contribution immobilière cela représente 25% d'augmentation et les impôts cela représente 17% d'augmentation.

- Si le règlement de l'eau au mois de mai n'était pas accepté, le budget serait encore plus déficitaire ?

M. Savoy dit qu'effectivement, il y aurait un déficit supplémentaire autour des CHF 50'000.-/60'000.-.

- Qu'est-ce qui fait que la Commune est déficitaire ?

M. Savoy informe que les charges des différents postes comme le social, les écoles, les EMS comportent de fortes augmentations.

- Un habitant dit qu'il est assez d'accord pour l'augmentation immobilière mais trouve que c'est très mal venu à une époque où tout augmente.

- Une habitante dit qu'il y a encore des réserves.

- Avec le nouveau MCH2, il y a la possibilité de prendre dans les réserves pour équilibrer les comptes.

Monsieur le Syndic informe que ces réserves sont purement comptables et qu'elles ne sont pas physiques, ces réserves ne résolvent malheureusement pas le problème de manque de liquidités.

- Elle propose au Conseil de demander de l'aide pour gérer les liquidités.

Monsieur le Syndic répond qu'il ne s'agit pas d'un problème de gestion mais d'entrées et de manque de liquidités.

- Maintenant, c'est un mauvais moment pour l'augmentation d'impôts.

M. le Syndic répond que cela fait déjà plusieurs années que la Commune navigue dans le rouge et que cet état de fait a déjà été mentionné depuis plusieurs années.

Le problème actuel des ménages est également un problème pour les communes.

- Vous avez parlé des charges liées qui représente le 60% mais qu'en est-il pour le reste des 40% ? Quelle stratégie faire pour diminuer ces charges ?

M. le Savoy dit qu'il y aurait des investissements qui ne seraient pas suivis car pour le moment un programme d'investissement avec un budget déficitaire, cela ne serait pas possible d'obtenir un crédit.

Il faudrait couper dans les prestations communales, les frais de transports, les subventions aux sociétés locales, etc.

Même en enlevant ces prestations, on arrive à un montant de CHF 57'000.- d'économie.

Il y aurait la possibilité de sabrer dans l'entretien des routes et des bâtiments, mais ce sont des fausses économies car s'il n'y a pas d'entretiens réguliers, cela coûte plus cher par après.

Il y aurait également la possibilité de supprimer des postes, baisser les vacances, etc.

- On propose une augmentation mais est-ce que ce serait possible d'augmenter les impôts mais moins haut ?
- On sait pertinemment que les habitants coûtent à une commune, pour avoir des revenus supplémentaire, ce serait d'avoir des entreprises avec leur siège à Gletterens. Comment faire venir des entreprises sur la Commune ? Malheureusement rien, car la zone artisanale ne peut pas être agrandie. Le développement d'une zone industrielle n'est pas possible sur la Commune de Gletterens.
- M. Guinnard intervient en tant que Président de la commission financière et indique que la situation est assez critique. Si la proposition du Conseil communal est refusée aujourd'hui, cela ira très mal pour la santé financière de la Commune.
- S'il n'y a pas d'augmentation d'impôts, est ce qu'il y aura des conséquences ? M. Savoy répond que oui car il y aura des investissements qui ne seront pas effectués.
- Est-ce que les appartements de l'ancienne cure rapportent ? Oui, ils sont tous loués.
- Est-ce qu'il ne faudrait pas dépasser un excédent de charge de 5% pour faire une augmentation d'impôts ? Cela, c'était avec MCH1 et avec la simulation d'une version sans augmentation, nous serions largement en-dessus des 5%.
- Les charges liées augmentent, mais est-ce que cela va continuer ? Cela ne fait plaisir à personne. Est-ce que cela ne serait pas mieux de lisser l'augmentation sur plusieurs années ? M. Savoy indique que cela ne va pas s'arrêter, l'année prochaine il y aura une votation pour la construction de deux EMS. Nous sommes dans une période où tout le monde est pressé comme des citrons et que cela ne va pas aller en s'améliorant.

M. Peter, membre de la commission financière, lit le rapport de la commission financière qui invite aux citoyens présents d'accepter conjointement l'augmentation d'impôts et de la contribution immobilière ainsi que le budget de fonctionnement 2023 qui présente un bénéfice de CHF 50'122.-.

M. Savoy remercie M. Peter ainsi que tous les membres de la commission financière pour leur travail.

5. Budget des investissements 2023

Présentation d'un investissement de CHF 1'500'000.- pour un bâtiment de l'édilité

M. Eric Soutter, Conseiller communal en charge des bâtiments présente cet investissement.

M. Soutter dit que le hangar actuel est sis sur le terrain de l'AISDPG.

Le futur hangar se situerait sur l'actuelle place des bers. Cette place n'est actuellement pas desservie par l'eau ni l'électricité.

M. Soutter informe qu'il n'est plus aux normes actuelles de sécurité.

Dans le nouveau bâtiment, il y aurait une salle à disposition de la jeunesse et des sociétés locales.

La construction se ferait en bois suisse, l'épuration est prévue en step autonome et il y aurait des panneaux photovoltaïques.

Il montre à l'écran le plan du projet et indique que le coût annuel est de CHF 75'000.-.

Questions :

- Pourquoi mettre ce bâtiment si loin du village ?
Par ce que c'est une zone d'intérêt général.
- Pourquoi ne pas racheter le terrain à l'AISDPG ?
Le terrain est à moitié à Gletterens. Il y a actuellement une étude à l'AISDPG pour un agrandissement des structures scolaires et ils devront peut-être ouvrir une nouvelle classe à Portalban l'année prochaine et dès 2024-2025, il y aura besoin de 2 nouvelles classes.

Il y a déjà une collaboration avec la Commune de Vallon, car les employés de l'édilité font des travaux à Vallon qui sont refacturés.

M. Savoy indique qu'il y a eu une séance avec les communes voisines et pour l'instant une fusion n'est pas d'actualité.
- Pourquoi ne pas louer des hangars à Vallon ou à Delley-Portalban ?
M. Soutter répond que les locaux de la jeunesse sont actuellement dans les abris PC et ne sont pas adaptés.

M. Soutter remercie les sociétés locales qui ont participé aux discussions.
- Qui a fait le calcul pour arriver à 1'500'000.- ?
M. Soutter dit qu'il s'agit de sociétés locales qui ont fait des estimations.
- Dans ce budget, il n'y a pas l'équipement de la parcelle (eau, électricité) ?
M. Soutter indique que le Groupe E va faire des travaux pour le quartier Fin de Gros-Bois.
- Est-ce que la Step est comprise dans le budget ?
- Est-ce qu'il y aura un trottoir depuis le centre village ?
- Construire et mettre un bâtiment dans un couloir à faune pour une commune Cité de l'énergie, c'est complètement à côté de la plaque.
- Est-ce que vous allez utiliser entièrement la place ?
Non, tout l'arrière sera toujours utilisé pour les bers.

- C'est du mépris envers les employés d'avoir mis les photos des locaux actuels. Elles ne reflètent que l'état actuel du bâtiment.
- Les photos sont illisibles dans le bulletin.
- Quelle est la superficie pour le local pour la jeunesse ?
M. Soutter ne sait pas exactement, ce sera au premier étage qui sera chauffé car le rez-de-chaussée ne sera pas chauffé.
- Pour m'être intéressé aux projets des passerelles, pourquoi il n'y a pas eu une demande d'avis aux citoyens pour développer ce projet de hangar ? Comme pour les passerelles, pourquoi ne pas avoir accès aux devis ?
M. Soutter répond qu'il n'y a pas de manque de transparence et que ce qui est présenté est le coût estimé avec les sociétés locales.
- Un bâtiment qui va servir à l'édilité et aux sociétés locales mais il n'y a qu'une seule porte ?
M. Soutter répond qu'il n'y a pas de plan définitif, il s'agit d'une esquisse. Il n'y a pas eu de frais engagés par la Commune.
- De qui on parle-t-on par société locale ?
M. Savoy répond qu'apparemment, il y a une confusion entre sociétés locales et entreprises locales et ce sont ces dernières qui ont fait les estimations, ce sont des entreprises de la région.
- Est-ce que les augmentations des matériaux ont été prises en compte ?
M. Soutter répond que non, ces éventuelles augmentations ne sont pas dans le devis.
- Est-ce que l'accès aux personnes à mobilité réduite a été pensé vu qu'il s'agit d'un bâtiment public ?
Oui, ce hangar sera fait selon les nouvelles normes en vigueur.
- Est-ce que dans la pré-étude, il y a eu une autre version ? D'autres sites ? Variante sans locaux pour la jeunesse ?
Non, dans la mesure où nous n'avons pas d'autres terrains pour implanter cette structure.
Il n'y a donc qu'une version actuellement, cela a été discuté avec l'édilité ainsi que la jeunesse.
Un membre de la jeunesse intervient pour indiquer que ce projet est très bien pour la jeunesse.
- Est-ce qu'il a été imaginé de faire la déchetterie sur cette place ?
M. Savoy répond que cela a été discuté mais que cela coûtait trop cher. La déchetterie est en train d'être discutée pour être optimisée, soit par d'autres ouvertures ou d'un changement.

6. Rapports de la commission financière

M. Peter, membre de la commission financière, lit le rapport de sa commission qui invite les citoyens présents à l'Assemblée d'accepter le budget d'investissement 2023.

7. Approbation de l'augmentation de la taxe immobilières de 2.0 à 2.5 pour mille dès 2023

M. Peter, membre de la commission financière, lit le rapport qui invite les citoyens présents à l'Assemblée communale d'accepter cette augmentation pour équilibrer le budget.

L'augmentation de la taxe immobilière de 2.0 à 2.5 pour mille est refusée avec 22 voix pour, 122 contre et 16 abstentions.

8. Approbation de l'augmentation de l'impôt communal de 58.9 à 68.9 dès 2023

M. Peter, membre de la commission financière, lit le rapport qui invite les citoyens présents à l'Assemblée d'accepter cette augmentation d'impôts qui aura le mérite d'équilibrer le budget communal.

L'augmentation de l'impôt communal est refusée avec 26 voix pour, 131 contre et 3 abstentions.

9. Approbation du budget de fonctionnement 2023

Il ne sera pas voté étant donné le refus des augmentations.

10. Approbation de l'investissement de CHF 1'500'000.- pour un bâtiment de l'édilité

L'approbation de l'investissement pour un bâtiment de l'édilité est refusée avec 21 voix pour, 120 contre et 19 abstentions.

11. Présentation du plan financier 2023-2027

Le plan financier ne sera pas présenté étant donné le refus des augmentations.

12. Divers

Présentation de la répartition du budget d'investissement de CHF 400'000.- pour la remise en état des infrastructures du port et de la plage

M. Savoy présente un récapitulatif de la remise en état des infrastructures du port et de la plage.

Questions / Remarques :

- La réfection du chemin de l'EMS à la capitainerie a déjà été faite, elle ne sera pas faite deux fois.
- Quand sera refait le chemin des castors ?
Normalement, en début d'année 2023.
- Il y a des travaux électriques, à quoi cela correspond ?
À des entretiens des tableaux électriques.
- Il n'existait pas d'assurance pour le dégât aux passerelles ?
M. Savoy mentionne qu'il a parlé de l'AIEE qui n'avait pas d'assurance suite aux dégâts dus aux crues.
- Est-ce que les cabines WC-douches pourraient être ouvertes en hiver ?

L'eau est coupée en hiver.

- Pourquoi changer les cabines de douches et ne pas les repeindre ?

M. Savoy répond que cela fait déjà plusieurs fois qu'elles sont repeintes.

Présentation des recommandations du contrôle des prix (Confédération) sur le règlement des déchets approuvé le 15.12.2020

M. Nicolas Leuenberger, Conseiller communal, indique que le surveillant des prix renonce à formuler une recommandation concernant la couverture des coûts et le montant des taxes car il a été démontré que la Commune pourra garantir une couverture des charges adéquates.

M. Leuenberger indique que la surveillance des prix a émis deux recommandations, soit

1. De revoir à la baisse la taxe pour les résidences secondaires, de sorte qu'elle ne soit pas plus élevée que celle appliquée aux ménages composés de deux personnes adultes.

Le Conseil communal ne souhaite pas suivre cette recommandation dans la mesure où la taxe des résidences secondaires est liée à l'augmentation de l'utilisation de la déchetterie ce qui, de l'avis du Conseil communal, justifie cette taxe plus élevée.

2. D'introduire une distinction entre les différents types d'activités économiques afin que les entreprises puissent être imposées selon le principe de causalité, d'équivalence et d'égalité de traitement.

Le Conseil communal ne souhaite pas suivre cette recommandation dans la mesure où une taxe au m³ est déjà facturée selon les déchets déposés (béton, encombrants, etc.), ce qui équivaut pour le Conseil communal à une égalité de traitement.

Questions :

- Est-ce que cela sera approuvé par le canton (Service des communes) ?
Oui, le règlement devra être approuvé par le canton.
- Est-ce que les propriétaires de bateaux paient leurs déchets ?
Il y aura un changement dans le nouveau règlement gérant les places d'amarrage.

Mise en place zone 30 centre village - état des lieux

M. Leuenberger informe que des comptages devront également être refaits pour donner suite à la demande du canton.

En ce qui concerne l'arrêt de bus, des subventions cantonales seront octroyées suite à une nouvelle loi à partir de 2023.

Éclairage public - retour sur le sondage envoyé aux habitants

M. Savoy informe qu'un tout ménage a été distribué et qu'il y a eu un taux de participation de 39%.

M. Savoy montre les résultats à l'écran.

Il lit différents commentaires écrits sur les sondages.

Il indique qu'un lampadaire sur trois, cela ne sécurise pas le piéton et pour l'automobiliste cela crée des intermittences entre zone d'ombre et zone éclairée.

M. Savoy indique qu'il y a peut-être une autre solution que la proposition du Groupe E à CHF 160'000.-.

Un minuteur qui pourrait être posé sur les lampadaires et qui coûterait CHF 100.- pièce.

Questions / Remarques :

- Pourquoi pour l'école, il n'y aurait pas une extinction générale des feux à 19h00 ? L'école d'ingénieur de Fribourg éteint à 19h00.
- L'endroit le plus utilisé est le chemin de l'école au parking qui n'est pas éclairé.
- Économie d'énergie, il y a également un problème de sécurité. Combien de temps les lampadaires vont rester éteints ? Depuis début octobre, il n'y a pas eu d'accident.
- Juste derrière le hangar communal, il y a des trous dans le trottoir.
- La semaine passée, des enfants se sont cassés la figure.
- Route de la Muraille, ajouter un point lumineux c'est rajouter des points d'ombre.
- Une idée de base, combien est l'économie réelle ? L'économie financière est très faible, mais il s'agit de participer à l'effort collectif d'économie d'énergie.
- Il y a également la pollution lumineuse qui dérange les animaux nocturnes.
- Quel est le gain réel. Pourquoi ne pas mettre des panneaux solaires.
- Dommage d'avoir 4 différentes propositions sur le sondage.
- Suis rentrée de Genève ce soir avec mes valises, et je n'ai pas de main pour tenir une lampe de poche. Comment faire pour rentrer ?
- Remerciements d'une citoyenne pour avoir fait le sondage.
- Pourquoi est-ce que le tilleul est toujours allumé et personne ne va sur le vélo ?

Mme Lesquereux informe qu'effectivement il n'est plus alimenté par le vélo mais vu que la décoration a été installée, le Conseil a décidé de l'éclairer.

Questions - Divers

Concernant l'AISSDPG, où sont les ordres du jour, comptes et budget, car il n'y a rien sur le site de l'AISSDPG ?

C'est noté afin d'améliorer les informations concernant l'AISSDPG.

Que se passe-t-il avec l'éclairage ?

Il n'y aura pas de réponse ce soir, cela sera discuté en séance de Conseil.

Est-ce qu'une étude au port pour éviter de mettre de l'anti-fooling a bien été réalisée avec une entreprise ?

M. Savoy informe qu'il y a eu des contacts avec une entreprise qui faisait des nettoyages de bateau. La Grande Cariçaie ne voyait pas cela d'un bon œil. Cela ne se fera donc pas à Gletterens mais peut-être dans un plus grand port.

Concernant la route à 30km/heure, les gens risquent d'utiliser la route de la Pépinière afin de pouvoir rouler à 50km/heure.

M. Savoy répond que cela sera pris en compte.

Concernant les déchets des couches-culottes, serait-il possible de les déposer gratuitement ou de faire un geste ?

Il y a déjà une rétribution pour les enfants jusqu'à trois ans sur la carte déchetterie et cela sera CHF 100.- à partir de l'année prochaine.

M. le Syndic clôt l'Assemblée, remercie ses collègues ainsi que tous les employés de la Commune pour leur travail fourni tout au long de l'année et souhaite de Joyeuses Fêtes de fin d'année aux personnes présentes.

Fin de la séance à 23h11.

La Secrétaire : Christelle Bornand

Le Syndic : Nicolas Savoy